

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 12 novembre 2020

POINT DE SITUATION COVID-19 SUR LE RÉSEAU AZALYS AU 15 NOVEMBRE

A compter du dimanche 15 novembre, le réseau Azalys apporte des modifications à son offre de transport pour s'adapter tant aux mesures gouvernementales liées au confinement qu'à la fréquentation comptabilisée sur les lignes.

azalys
un service d'Agglopolys

OFFRE DE TRANSPORT

A compter du 15 novembre, l'offre du dimanche est revue :

- Seule la ligne B Hôpital – Sauvageau circule
- Les lignes C et D sont supprimées
- Les services de transport à la demande Resago et Handigo ne fonctionnent pas
- Le service du soir Gare-Denis Papin est suspendu

L'offre du lundi au samedi est maintenue, à l'exception du service du soir Gare, Denis Papin et Cap Ciné, supprimé jusqu'au 1^{er} décembre. L'offre de transport du lundi au samedi est donc identique sur les services suivants :

- Lignes principales A à G et navette centre-ville
- Lignes secondaires, à vocation scolaire, commençant par la lettre "S"
- Transport à la demande Resago
- Transport à la demande Handigo (PMR)
- Service du matin

Seul le service du soir Gare-Denis Papin et Cap Ciné est supprimé.

INFORMATION ET VENTE

L'agence commerciale Azalys et son Centre de Relation Clientèle restent ouverts sur les horaires habituels. Les voyageurs sont vivement incités à effectuer leur démarche en ligne afin de limiter les déplacements et les contacts. Pour acheter un titre de transport à distance, plusieurs solutions sont possibles :

- La boutique en ligne
- L'application Seamless Transportation pour valider et payer son voyage directement avec son Smartphone

Une vingtaine de points de vente Azalys permettent un achat à proximité du domicile.

Pour toute information, il est demandé de privilégier :

- Le formulaire de contact en ligne à disposition sur le site www.azalys-blois.fr
- Le Centre de Relation Clientèle joignable au 09 693 693 41 de 7h à 19h du lundi au samedi

MESURES SANITAIRES

Nous rappelons que le port du masque est obligatoire aux arrêts, à bord des bus et à l'agence commerciale dont la capacité d'accueil est limitée à 5 clients à la fois (1 par famille). En cas de non-respect du port du masque, le client s'expose à une amende de 135 €. Les voyageurs doivent également, pour se déplacer, être en possession d'une attestation de déplacement disponible sur le site du gouvernement.

Par ailleurs, les véhicules et locaux Azalys font l'objet d'une désinfection quotidienne renforcée.